



Solde de charges demandé au locataire

Par **coeurderocker**, le **12/10/2011 à 09:40**

Bonjour,Je suis locataire d'un appartement, géré par une agence (je n'ai donc pas de contact direct avec le propriétaire).le propriétaire de mon logement ayant désigné une nouvelle agence pour gérer son bien, l'ancienne agence me demande un solde de charges pour les deux dernières années 2009 et 2010 (s'élevant à plus de 200 euros tout de même).Ayant déjà des "provisions sur charges" chaque mois, cette pratique est-elle légale? Est-ce normal/habituel? Est-ce à moi de le régler ou bien au propriétaire?Cette disposition figure-t-elle dans le bail sans que je l'ai compris?Le cas échéant, comment pourrai-je faire valoir mes droits à l'agence, et comment me faire rembourser cette somme qui m'a déjà été prélevée avec le loyer d'octobre?Merci pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **12/10/2011 à 19:47**

Bonjour, vous payez tous les mois des chages PROVISIONNELLES c'est à dire qu vous payez tous les mois un montant approximatif. Normalement le bailleur régularise la situation annuellement mais il peut aussi le faire sur 5 ans en arriers. Comme le gestionnaire change, il fait cette régularisation, il n'y a là rien d'anorml. visiblement vous n'avez pas assez payé de charges tou les mois puisu'on vous en redemande, sachez que vous pouvez, bien-sur, demandez les justificatis (factures) au gestionnaire pour en vérifier le bien fondé, cordialement

Par **coeurderocker**, le **14/10/2011 à 18:47**

Merci beaucoup